

DPAFA-DRHAJ : 34/2025

07 Fevr 2025

Décision

La Directrice de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Rabat-Salé-Kenitra (AREP-RSK) ;

La Directrice de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Rabat-Salé-Kenitra (AREP-RSK) ;

Vu le Dahir n° 1-15-83 en date du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi n° 111-14 relative aux régions ;

Vu le statut de personnel de l'AREP-RRSK ;

Vu le décret N°2.11.621 du 25 novembre 2011 fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique ;

Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 24/2012 du 6 hija 1433(22 octobre 2012) relative au recrutement au sein des entreprises et des établissements publics ;

Vu le statut de personnel de l'AREP-RRSK ;

Vu la loi cadre de l'année 2025 tel que visée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Décide

Article Premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de Rabat-Salé-Kenitra recrute un **(1) Cadre Chargé de Paiement (poste contractuel)**

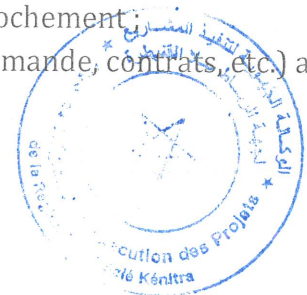
Article Deuxième : Missions

Cadre Chargé de paiement

Le Chargé de paiement est responsable de la gestion et du suivi des opérations de paiement au sein de l'Agence, en veillant à leur conformité, leur efficacité et leur bonne exécution dans les délais. Il assure également le respect des procédures administratives et financières relatives au paiement.

Activités du poste

- Assurer le suivi des paiements et procéder à la vérification de leurs régularités conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- Assurer le suivi de la trésorerie et l'établissement des états de rapprochement ;
- Vérifier la conformité des pièces justificatives (factures, bons de commande, contrats, etc.) avant d'émettre des paiements ;
- Elaborer les états et reporting périodiques ;



- Veiller au suivi du budget dans le cadre du contrôle budgétaire ;
- Assurer le classement et l'archivage des dossiers de paiements ;
- Participer au développement des procédures internes relatives au paiement.

Article Troisième : Profil recherché

Cadre Chargé de paiement

- Titulaire d'un BAC + 5 avec une expérience de 3 ans après l'obtention du diplôme, dans le domaine de la gestion financière et comptable dans les administrations publiques, les établissements et entreprises publics ;
- Une expérience dans une paierie ou agence comptable serait un atout ;
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, etc.) et des logiciels de comptabilité ou de gestion financière ;
- Connaissance des normes comptables et des procédures financières publiques ;
- Connaissance de la réglementation des dépenses publiques ;
- Compréhension des mécanismes de paiements et de la gestion de trésorerie ;
- Compétence en analyse des données ;
- Capacité d'organisation et de planification ;
- Disponibilité et forte capacité de travail.

Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un BAC + 5 avec une expérience de 3 ans après l'obtention du diplôme, dans le domaine de la gestion financière et comptable dans les administrations publiques, les établissements et entreprises publics.

Article Cinquième : Pièces à fournir

- Lettre de candidature précisant le poste ;
- CV détaillé et actualisé ;
- Copie du ou des diplômes ;
- Copie de la CIN ;
- Attestation(s) justifiant l'expérience professionnelle demandée ;
- Toute attestation ne comportant pas la date début et la date fin de l'expérience ou date d'émission de l'attestations au cas l'expérience professionnelle est en cours, ne sera pas considérée.

Article Sixième : Dépôt de candidature

Les candidatures doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma>, au plus tard le 24 Février 2024 à 16h30.

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer l'entretien oral.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus-référencé seront traitées.



Lamia BENABDILLAH
Directrice de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets de la Région
de Rabat-Salé-Kénitra